

DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY
CANTON DE MALZEVILLE
COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE

COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 11 février 2020, sous la présidence de M. Gérard ROCH, le Maire.

Nombre de membres en
Exercice : 09
Présents : 08
Votants : 08

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes BONNEAU Sophie, FOURNÉE Céline, LIE Marie
Mrs CINI Jérôme, CHATEAUX Bertrand, LAURE Patrick, ROCH Gérard, SIMONIN Remy

Date de convocation :
11/02/2020

ÉTAIENT ABSENTS : M. MEVELLEC Mickaël

Date d'envoi en Préfecture :
18/02/2020

POUVOIRS :

Date d'affichage : 18/02/2020

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil ; Sophie BONNEAU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATIONS

1 - COSOLUCE solution logiciel pour les collectivités locales, compatible SPL XDEMAT

Géré par l'association des maires

Gratuité pour 2020, sinon 1640€ /an pack optima et 360 €/an CYAN gestion état civil

A ce jour le logiciel utilisé BERGER Levrault pour 2500 € environ.

Délibération pour le bon de commande **Pour : 7/8** (Remy pas arrivé)

2 – SPL –XDEMAT Adhésion

Dématérialisation des flux hebdomadaire avec la préfecture 75 € ht/ an

Comptabilité avec COSOLUCE

Délibération adhésion bon de commande **Pour : 8/8**

3- Souscription au contrat Mutualisé garantie maintien de salaire

Renouvellement de la prévoyance qui avait pris fin au 31/12/2019.

Délibération pour le renouvellement de la prévoyance sur le maintien de salaire **Pour : 8/8**

4- Recours aux service facultatifs proposés par le CDG 54 sur gestion RH

Convention forfait de Base

Convention forfait santé

Convention gestion contrats ass

Pour autoriser **les 3 conventions : 8/8**

5- Compte administratif de 2019

Gérard ROCH est sorti

Pour : 7/8

6- Affectation du résultat 2019

Délibérations **Pour : 8/8**

Décidé à l'unanimité d'affecter la somme de 299 154.39 € issue du résultat de fonctionnement 2019 au compte 002 (excédent de fonctionnement) au budget primitif 2020

Délibération **Pour : 8/8**

Décide à l'unanimité d'affecter la somme de 17 240.70€ issue du résultat d'investissement 2019 au compte 001 (excédent d'investissement) au budget primitif 2020.

7- Approbation du compte de gestion 2019

Le compte de Gestion pour l'année 2019, dressé par Mme Nathalie ALBERT trésorier principal est conforme au compte administratif 2019 de la commune. Il n'appelle ni réserve ni observation de la part des membres du Conseil Municipal.

Délibération approuve le compte de gestion 2019 **Pour : 8/8**

DIVERS :

1- En premier point des questions diverses, il a été évoqué la mauvaise gestion du corps exécutif du SIS, qui amène les 4 communes à remettre des sommes supplémentaires et non prévues. Pour Laître-sous-Amance, 9380,00 euros.

Pour information le compte administratif de 2018 n'a pas été déposé en Préfecture et pas envoyé à la Trésorerie.

La cour des comptes s'est saisie du dossier.

Gestion désastreuse du personnel (fiches de poste erronées, dossiers du personnel non mis à jour vis-à-vis du Centre de Gestion, contrat erroné...).

Un contrôle URSSAF est ressorti avec une amende d'environ 2500 euros.

Lorsque les comptes et la comptabilité seront rectifiés, il faudra surement refaire un complément à prévoir sur 2020 de versement pour solder le reliquat des prêts relais – les subventions.

Les deux prêts relais de 400 000 ET 270 000 euros.

2- Lecture de l'expertise CEREMA réalisée en décembre 2019 sur les nuisances sonores de la rue des 3 Evêchés depuis la mise en place des ralentisseurs en pavés.

Le constat chiffré est en consultation à la mairie

L'étude de cette société assermentée démontre l'influence de la vitesse sur le bruit engendré au niveau des ralentisseurs, mais démontre qu'avec le respect de la vitesse à 30 km/ heure, la nuisance sonore n'est pas reconnue.

Il ressort que le recours aux avocats de part et d'autre est frappé de forclusion (des recours sont semblent' il possibles que dans les 4 ans qui suivent les travaux.

Des chicanes de rétrécissement de chaussée temporaires à l'entrée du Village en arrivant d'Amance seront testées pour répondre néanmoins aux riverains impactés par la vitesse qui génère les bruits.

D'autres solutions ont été évoquées mais représentent un budget pour la commune.

3- Points noirs communaux et regroupement des compteurs

Un constat a été fait par Bertrand et Gérard sur les points noirs nombreux de la commune qui devra faire enfin l'objet d'un investissement comme préconisé depuis le début de la mandature.

4- Tour de garde lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020

8h/10h Gérard Roch – Denis Deveney – Kadda Alex

10h/12h Rémy Simonin - Mr Delagne

12h/14h Céline Fournée - Sophie Bonneau - Yves Ruer

14h/16h Jérôme Cini - Patrick Laure - Armeline Laure

16h/18h Bertrand Châteaux - Marie Lie - Valérie Rioux